



Reconnaissant le bien fondé de la suggestion faite par
M^r Peigné,

1.1.
Emet le vœu qu'à l'arrêt de Saint-Paul (à la montée)
la descente des voyageurs soit autorisée sur la droite du tramway
c'est à dire littoralement côté des maisons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée à 24 heures.

Est ont signé les membres présents :

Barbier, Bouffé, Bouvier, Follin, J. Lignier
Ed. Collin, M. Jean, Guillain
P. Rector, M. Massieu
Peigné R.
A. Houssier
Bouvier

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du 15 Septembre 1948

L'an mil neuf cent quarante huit, le quinze septembre
à 20 h 30, le Conseil s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance
extraordinaire, sur convocation qui lui a été faite par le Maire
conformément à la Loi.

Étaient présents : M. M^r Boutin Arthur, maire, Mme et M^r
Hémon, Boutin Albert et Vignais, adjoints

M^{me} et M. M^r Glayeain, Gouge, Collet, Bénézet, Babin, Gendron
Marchais, Fortun, Olive, Douvrouigne, Guérin, Barbo, Massieu
Rector, Guillaud, Casalis, Phancher, Peigné, Montéil, Mommier
Cassard, Gubreteau, Neau

Absents : néant

M^r Rector a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour : Augmentation prix des transports service des vedettes
garantie de 2.500.000 fr pour syndicat des eaux
attribution au personnel communal prime de 2.500⁺

Augmentation du prix des transports du service, à compter du 1^{er} Octobre 1948.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu un exposé du Directeur du service des vedettes, au sujet de l'incidence des nouvelles charges imposées au service, par suite de l'augmentation partielle des soldes et accessoires de soldes du personnel, et surtout par suite de la très forte hausse des carburants et lubrifiants (au 31 Décembre 1947, un hecto de gas-oil coûtait 521 frs, au 1^{er} juillet 1948, le même hecto de gas-oil est facturé à 1.566 frs 50. Au 31 Décembre 1947, 100 kg d'huile pour moteur Diesel valaient 3.991 frs - base - au 1^{er} juillet 1948, 100 kg huile pour moteur Diesel sont facturés 16.022 frs - base) ; il y a donc lieu de revaloriser d'urgence le prix des transports.

Le Conseil Municipal se ralliant à l'avis émis par la Commission des bateaux, fixe comme suit, avec effet du 1^{er} Octobre 1948 le prix des billets de passage (M. M. Albert Boulin et Clément Ollive ont voté contre certaines augmentations)

Parcours	Voyageurs sans bicyclette		Voyageurs avec bicyclette	
	Semaine	Dimanche	Semaine	Dimanche
Trentemoult - Nantes	18	20	26	28
Nantes - Antilles	12	15	20	23
Chantenay - Antilles	12	15	20	23
Antilles - Trentemoult	10	12	17	19
Trentemoult - Chantenay	7	10	12	15

Les abonnements d'ouvriers au mois sont supprimés et remplacés par le tarif réduit suivant (pour ouvriers et employés, carnet de 50 tickets) :

- Nantes - Trentemoult 525 frs le carnet de 50 tickets
- Trentemoult - Antilles 280 frs - -
- Trentemoult - Chantenay 240 frs - -
- Trentemoult - Chantenay (avec bicyclette) 410 frs le carnet de 50 tickets

Les écoliers, étudiants et apprentis bénéficieront du demi-tarif pour les carnets de 50 tickets

Garantie de 2.500.000 frs pour syndicat intercommunal des eaux

Le Maire expose que dans sa séance du 13 Mai 1948, le Comité syndical a décidé la réalisation des travaux d'extension



du service d'eau. Le montant de ces travaux s'élève à 25.000.000 de francs

Le Comité Syndical a décidé de contracter auprès de la Caisse du Crédit Agricole, un emprunt de 10.000.000 de francs aux conditions habituelles de cet établissement, soit 3% amortissable en 30 ans

Le Maire rappelle que les communes du Syndicat doivent apporter leur garantie au syndicat pour la réalisation de cet emprunt.

Le Conseil oui, et après en avoir délibéré décide d'accorder sa garantie au Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Rezé, Bourgneais, La Montagne, Les Sorinières, pour une somme de 2.500.000 francs, et il s'engage, dans le cas où les ressources du Syndicat seraient insuffisantes, à inscrire à son budget et à mettre en recouvrement 83,5 centimes extraordinaires correspondant à une annuité de 127.500 frs

Attribution au personnel communal, titulaire et auxiliaire, et à celui payé selon le régime du secteur privé, de la prime unique uniforme et exceptionnelle de 2.500 frs instituée par l'arrêté interministériel du 6 Septembre 1948

Le Maire fait connaître qu'un arrêté interministériel du 6 septembre 1948 a décidé l'attribution d'une prime unique uniforme de 2.500 frs à tous les salariés du secteur privé de la France métropolitaine.

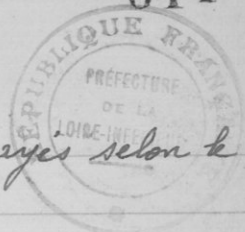
Une nouvelle circulaire du Ministère des Finances en date du 14 septembre 1948 (N° 109-29 B/M. y. D du 15 septembre 1948) fait connaître que le Gouvernement a décidé de servir à l'ensemble des personnels de l'Etat, la même prime et exceptionnelle de 2.500 frs

Selon les règlements en vigueur, les agents des collectivités locales peuvent bénéficier des mêmes avantages que ceux accordés par l'Etat à son personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
Considérant que le Conseil Municipal assimile son personnel, quant aux salaires et indemnités, à celui de l'Etat,
Décide :

1° le versement immédiat de la prime uniforme et exceptionnelle



de 2.500 frs, à tous les agents de la Commune payés selon le secteur privé

2° - le versement aux agents titulaires et auxiliaires de la Ville de la même prime uniforme et exceptionnelle de 2.500⁺ dès la promulgation de la loi accordant définitivement cet avantage aux agents de l'état.

Les dépenses ainsi créées seront mandatées sur les chapitres des dépenses des traitements du budget primitif 1948, et au besoin, des crédits supplémentaires seront inscrits au budget additionnel de 1948.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Et ont signé les membres présents

Zouti
 M. Beau
 Babin
 M. Leveau
 Pullard
 J. Denis
 J. Estève
 M. Colin
 Peigné P.
 Morin
 H. Barbe
 F. Gignani
 Gauthier
 Genet
 Peolys
 Bouhig

Séance du Conseil Municipal du 17 Octobre 1948.

L'an mil neuf cents quarante huit, le dix sept octobre à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Bains s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le Maire le 14 octobre 1948.

- Ordre du Jour

- 1° Installation de M. Cassard, comme nouveau Conseiller Municipal
- 2° Révalorisation traitements et salaires du personnel communal et du service des bateaux.